N° 182 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO (11 Messidor an 112) Jeudi 30 Juin 1904

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Toulouse). TOURCOING, rue Verte, 51

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commence aujourd'hui la publication d'un roman nouveau de M. Paul DE CARROS :

LE

DOCTEUR VAMPIRE

Cette œuvre, toute pleine de vie et de passion dramatique, obtiendra certainement

LE PLUS VIF SUCCÈS

AUPRÈS DE NOS LECTEURS

Il est impossible, en effet, de ne pas partager les angoisses de la malheureuse jeune fille abandonnée sur laquelle s'acharne pendant plus de vingt ans la haine féroce d'un amant éconduit.

Les scènes émouvantes succèdent ainsi aux scènes dramatiques, et l'intérêt croît sans cesse de la première à la dernière ligne.

Nous sommes donc persuadés que nos lectrices accueilleront

LE

DOCTEUR VAMPIRE

avec la plus grande faveur.

LA POLITIQUE

OPINIONS

Le Droit de Réponse

Nous n'usons pas assez du droit de réponse, et nos adversaires en abusent. Il semble qu'il y ait un mot d'ordre des dirigeants de la réaction pour l'envahissement des colonnes des journaux républicains par une prose qui n'y a nullement sa place.

Récemment, la *Gazette des Tribunaux* a relaté une décision d'une des Chambres du tribunal de la Seine, qui est remplie de sens et mérite d'être suivie. Les juges ont pensé que le droit de réponse devait être maintenu dans les limites raisonnables, et que quelques lignes d'un journal ne pouvaient pas l'exposer à un véritable encombrement ne laissant qu'un minime espace à ce qu'attend légitimement le lecteur.

La *Gazette des Tribunaux* blâme ce jugement, et ne le croit pas conforme au texte de l'article 13 de la loi sur la presse. Entre cette opinion et le jugement nous n'hésitons pas, et nous croyons qu'une jurisprudence qui mettra fin à un abus évident, respecte, et le texte et l'esprit de la loi de 1881.

L'article 13 est bon à rappeler. Il est ainsi conçu :

« Le gérant sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception ou dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal en écrit périodique, sous peine d'une amende de 50 francs à 500 francs, sans préjudice des autres peines, et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu. Cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoqué. Elle sera gratuite, lorsque les réponses ne dépasseront pas le double de la longueur dudit article. Si elles le dépassent, le prix d'insertion sera dû pour le surplus seulement. Il sera calculé au prix des annonces judiciaires. »

Je suis un parlementaire qui s'initiule progressiste et qui est réactionnaire, chose commune à beaucoup d'autres, d'ailleurs, qui pratique cet aimable trac, pour juger le journal concurrent du zèle et opposé à sa politique, de répondre, chaque fois qu'il est nommé ou simplement désigné dans la feuille adverse, par quatre ou cinq colonnes d'une prose qu'il s'efforce de rendre acerbe et qui n'est, la plupart du temps, qu'insipide. Ce n'est pas que ce soit méchant, mais ça tient de la place ! C'est une de ces fantaisies que les gens riches — et pas les autres — peuvent se permettre. Le parlementaire en question avait à payer de très fortes notes au tarif des annonces judiciaires ; il payait et se frottait les mains, parce qu'il avait joué un mauvais tour à l'adversaire et paralysé son action.

Pour mon propre compte, et je ne me cite pas en exemple, j'use fort rarement du droit de réponse, et précisément parce que j'appartiens à la presse, que j'ai une certaine notion de la confraternité, et que je ne comprends ni les procès entre journaux ni les procédés qui paraissent empreints de déloyauté.

Dans la période électorale municipale, un journal réactionnaire ayant appris que je devais parler dans une réunion publique, s'amusa à faire mon discours à sa façon et à remplir ses colonnes du langage qu'il me prêtait. J'aurais été dans mon droit en réprouvant l'insertion complète de ma conférence, et je ne l'ai pas fait.

En principe, un journaliste, et c'était le cas, doit rester à son journal, doit user de la publicité de la feuille qui est à sa disposition, y répondre et laisser les autres écrire et répliquer à leur guise. On lutte ainsi à armes égales, et les intérêts des lecteurs sont respectés. Ils ne tiennent nullement, en effet, à lire les publicistes du camp opposé ; ils préféreraient les leurs, ceux qui défendent leurs hommes et leurs idées.

Plus récemment, une des nombreuses *Croix* que nous supportons par amour pour la liberté de la presse, m'a consacré un article intitulé : les inepties de M. Maxime Lecomte, et de la façon la plus transparente m'a traité de crétin. Outre le procès en police correctionnelle pour injures, je pouvais, en vertu de l'article 13 de la loi de 1881, répondre, affirmer que j'étais une intelligence d'élite, un esprit des plus rares et des plus distingués, une lumière du pays. J'aurais imité ainsi un conseiller municipal désigné comme *réact.* et qui a profité de l'impression de ces cinq lignes pour exiger l'insertion d'une lettre dans laquelle il faisait son éloge et célébrait l'ardeur et la sincérité de son républicanisme.

Je n'ai rien dit à la *sous-Croix* en question, parce qu'autant que possible, je n'aime pas à tourmenter le voisin, fut-il un adversaire, et que je suis persuadé que l'affirmation que je suis tout le contraire d'un crétin aurait fait de la peine au chrétien journaliste, et aurait peut-être même déplu à ses lecteurs. Je les laisse à leur charitable opinion, et préfère, comme le recommande l'évangile, ne pas dire *raca* à mon frère.

Mais quand on n'est pas dans les assemblées politiques ni dans la presse, simple citoyen, on peut avoir un grand intérêt à se défendre immédiatement et complètement contre d'injustes attaques, et si le journal fait suivre la réponse de commentaires, on a droit à une réplique dans les mêmes conditions.

L'article 13 a du bon, et c'est pour cela que nous avons voulu le citer textuellement.

La réponse doit être insérée, à moins qu'elle ne porte atteinte aux lois et aux bonnes mœurs, ou bien à l'honneur et à la considération du journaliste, ou bien encore à l'intérêt de tiers qui seraient mis en cause.

Il semble qu'il est facile de répondre efficacement en s'adressant à l'auteur de l'attaque lui-même, et sans l'injurier ou le diffamer. Le public accordera d'autant plus volontiers séance à la réponse qu'elle sera faite dans des termes mesurés et dans les conditions légales.

En résumé, nous donnons le conseil à nos amis d'user au besoin du droit de réponse, et à nos adversaires, sauf à eux à n'en tenir aucun compte, le conseil de ne pas en abuser.

Maxime LECOMTE.
Sénateur du Nord.

(Reproduction interdite.)

PROPOS D'UN SOLITAIRE

On a beau être cardinal, on n'en a pas moins chaud en été. Vous me direz qu'un visage pourpre sous calotte écarlate ne manque pas d'harmonie, mais les princes de l'Eglise ont autre chose à faire par cette saison, que de s'occuper d'une heureux accord de tons. Messieurs les cardinaux veulent être au frais et ils l'ont envoyé être au Pape !

Il paraît que les cérémonies projetées pour l'anniversaire de la mort de Léon XIII et du couronnement de Pie X doivent avoir lieu dans la période caniculaire pendant laquelle les cardinaux ont l'habitude de quitter Rome pour aller villégiaturer à leur aise. Or, dérouter une pareille perspective, les hauts prélats ont prié leur chef de donner de quelques semaines l'époque de ces cérémonies. En d'autres termes, ils veulent bien commémorer, mais ne pas trop suer ! Pie X — peut-être par ignorance de ne pouvoir abandonner, même pendant les fortes chaleurs, ses fonctions de prisonnier du Vatican — a répondu à cette requête par un fin de non-recevoir. Et les cardinaux font la moue — et latin très probablement — mais ils la font quand même !

Entre nous, il me semble que ces gens-là qui prêchent le renoncement aux vanités et petites misères de ce monde, et proclament qu'on n'est sur terre que pour souffrir, ne dédaignent pas de s'affranchir, à l'occasion, des désagréments de la vie, surtout pendant l'été, n'est-ce pas ?... Mais il y a déjà longtemps que l'on sait à quoi s'en tenir sur leurs théories du renoncement aux joies et commodités de cette triste existence terrestre. Les bons platonistes! Sans doute ils pratiquent deux religions: une pour l'hiver, l'autre pour la saison chaude... On n'est pas plus pratique...

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le serpent de mer et l'Académie

Le serpent de mer revient sur l'eau ! Il se s'agit pas du légendaire serpent du *Constitutionnel*, de joyeuse mémoire, mais d'un ophidien véritable, en chair et en os, dont M. Gérard a entretenu, hier, ses collègues de l'Académie des sciences.

C'est encore dans la baie d'Along, au Tonkin, que le monstre a été de nouveau aperçu le 25 février dernier. M. le lieutenant de vaisseau L'Enos, commandant la *Décidée*, rapporte que, ce jour-là, les hommes de l'équipage signalèrent, à quelque distance, une masse flottante qu'on prit d'abord pour une énorme tortue ni qu'on vit ensuite se développer à la surface de l'eau, sous forme d'un gigantesque serpent. L'animal plongea et reparut plusieurs fois, passant même par dessus le navire, le tribord à bâbord ; puis, quand les officiers, revenus de leur première surprise, s'apprêtaient à le photographier, il disparut définitivement.

On eut le temps, néanmoins, de se rendre compte qu'il pouvait mesurer une trentaine de mètres de longueur sur 4 à 5 mètres de diamètre, que sa peau était noire, semée de taches jaunes, et que sa tête grisâtre et couverte d'écailles, ressemblait à celle d'une tortue. Il ondulait horizontalement et verticalement, et semblait se déplacer à une vitesse d'environ 6 nœuds.

Ces observations sont d'autant plus intéressantes qu'elles concordent absolument avec celles faites dans les mêmes parages, en 1897 et 1898, par le capitaine Lagrésille, commandant de l'*Aveiache*.

Enfin, M. Edmond Périer, directeur du muséum d'histoire naturelle, a vu, ajoutera-t-il, à ces témoignages celui de l'amiral Le Bédoyère, qui, à l'époque où il commandait le *Bayard*, a vu, toujours dans la mystérieuse baie d'Along, une paire de ces animaux. Son officier d'ordonnance, qui était le fils de M. Ferdinand Buisson, a même pu les photographier. On a pu constater que les monstres en question étaient pourvus de pattes. Cette dernière remarque laisserait supposer, suivant M. Edmond Périer, qu'il s'agirait de gigantesques saurions, derniers descendants des ichtyosaures antédiluviens.

Pour être définitivement rixé à cet égard, il faudrait pouvoir capturer un de ces monstres, mais cette opération sera d'autant plus difficile qu'ils ne se montrent que très rarement et dans une baie semée de récifs au leur chasse peut présenter de sérieux dangers.

Ministre depuis six ans

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, détient le record pour la durée des fonctions.

L'arrivée de M. Delcassé au quai d'Orsay remonte à la constitution du ministère Brisson (28 juin 1898). Il a depuis conservé son portefeuille dans les cabinets Dupuy, Waldeck-Rousseau et Combes. Ce qui lui fait exactement six années ininterrompues de ministère : un long ministère, comme on le voit.

M. Delcassé a pris les affaires au moment de Fachoda. Il les dirige encore après l'accord franco-anglais. Dans l'intervalle, quel chemin parcouru !

Le record avait été longtemps détenu, comme ministre des affaires étrangères de la République, par le duc Decazes, qui était demeuré en pouvoir du 26 novembre 1873 jusqu'au 23 novembre 1877.

Précédemment, M. Drouyn de Lhuys avait dirigé notre diplomatie à quatre reprises, de 1848 à 1855. Quand il en sortit définitivement le 1er mai 1866, il avait été ministre des affaires étrangères durant dix ans. Bel exemple de stabilité ministérielle !

ÉCHOS ET NOUVELLES

Rien de neuf. — On a découvert récemment 11 qu'une statue d'Osiris, recueillie en Egypte par un fellah et vendue sur le marché du Caire, avait été recouverte d'une couche de bronze par un procédé analogue à notre galvanoplastie. Ceci prouve que les Egyptiens connaissaient l'électricité et savaient la manier.

Les savants vont discuter sur l'intérêt de la découverte et sur la date exacte dans l'antiquité l'état de la science était très avancé.

☆☆

On se souvient des expériences récemment signalées par le docteur Jaquet, qui tendent à assurer l'où réussiti sur certains points ou dans certaine établissements.

Elles ont permis de faire des constatations assez curieuses. C'est ainsi que, pour 100 mètres cubes d'air, il y a 70 litres d'acide carbonique dans les écoles de Saint-Ouen et 177 à la Cour d'assises. En revanche, il n'y en a que 20 litres dans les squares.

L'air des hôpitaux est donc plus respirable que celui de la salle des assises. O hygiène !

☆☆

Un petit prisonnier bavarois alla, la veille de la fête nationale, se rendre au vicaire de Kranach. — C'est la curiosité qui m'a poussé, s'il dit aux juges correctionnels, car il était poursuivi devant eux.

Et les juges, gravement, lui ont infligé huit jours de détention pour outrage à la religion catholique.

Honteux pays !

☆☆

Affiché à la porte d'une petite maison de Saint-Ouen :

La mendicité est interdite dans la commune !

Sous peine d'amende

LES CAISSES DE CHOMAGE

Chômages périodiques et chômages accidentels — Les caisses de chômage à l'étranger et en France — Projets à l'étude

Le chômage, ce terrible fléau de notre organisation industrielle, se présente sous deux formes distinctes : le chômage périodique et le chômage accidentel.

Le chômage périodique atteint, d'une part, les ouvriers du bâtiment, de l'autre il frappe les industries dans lesquelles les commandes affluent à certains moments pour disparaître presque complètement pendant les périodes plates de morte-saisons. Ici on ne trouve vivre d'une éventualité prévue, aussi peut-on prétendre qu'il appartient aux intéressés de se prémunir soit par l'épargne, soit au moyen d'un métier complémentaire, contre les conséquences de cette interruption de travail.

Le chômage accidentel est autrement dangereux. Le développement de l'outillage mécanique est incontestablement un bien, il permet d'augmenter l'intensité de la production, il a pour conséquence une diminution du prix des objets manufacturés, et par suite une augmentation générale du bien-être. Malheureusement, au moment où dans une industrie l'outillage est modifié, les ouvriers qui en étaient très souvent du progrès accompli. Un certain nombre d'entre eux sont en effet privés de travail, et ceux qui ne trouvent pas de place parviennent pas à s'adapter aux nouveaux procédés, sont littéralement déposséder de leur gagne-pain !

La société tout entière profite du progrès réalisé par les inventions nouvelles, pourquoi dès lors une catégorie de citoyens doit-elle supporter seule les conséquences des perfectionnements et des transformations de l'outillage industriel ? La société recueille les bénéfices des inventions ; n'a-t-elle pas des lors l'obligation de prendre des mesures pour en dans une certaine mesure aux besoins des ouvriers privés tout-à-coup de travail ?

Les recherches efficaces pour l'Offres du travail permettent de trouver la question de plus près. Sur 5.600.000 travailleurs, 300.000 environ se trouvent chaque année atteints par le chômage. La statistique montre que cette armée de accidentels comprend 85,5 0/0 de chômeurs *sans travail* et 13,5 0/0 de chômeurs saisonniers. Les chômeurs accidentels sont donc au nombre de 260.000. Les progrès des principes de solidarité s'opposent à ce que nous puissions nous contenter de les plaindre ; notre devoir est de chercher à remédier à une plaie qui s'étale au grand jour. Nous emploierons dans la recherche de la solution du problème la méthode expérimentale, et pour cela nous examinerons ce qui se fait à l'étranger puis en France pour pallier à cette désastreuse situation.

La question du chômage à l'étranger. Le système belge

Dans tous les pays industriels, la question du chômage se pose angoissante et les syndicats ouvriers se sont efforcés de créer des caisses de secours contre le chômage. Des organismes de ce genre existent en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis, et surtout en Angleterre où l'idée syndicale est très fortement enracinée. Un système mixte, basé sur la combinaison de l'initiative ouvrière et de l'intervention des pouvoirs publics fonctionnons avec succès à Gand.

Sous le nom de *fonds communal contre le chômage*, la ville de Gand a inscrit à son budget un crédit destiné à subventionner dans une mesure déterminée, les caisses de chômage fondées et administrées par les syndicats et groupements ouvriers de la ville. Les subventions accordées servent uniquement à majorer les indemnités versées par les caisses de chômage ; 1, pour manque de travail ; 2, pour interruptions pour cause d'incendies. La majoration est au plus égale à l'indemnité versée par la caisse ouvrière, elle ne peut en aucun cas dépasser un franc, sa durée est limitée à cinquante jours au plus. Les caisses de chômage sont tenues de déposer leurs statuts et règlements à l'Hôtel de Ville ; chaque année elles doivent fournir une copie de leurs opérations. Leur comptabilité doit être tenue d'après un modèle établi par le comité de répartition, un contrôleur nommé par la ville vérifie leurs livres.

Le fonds communal fonctionne à Gand depuis 1901. 28 syndicats ont subventionné 12.906 adhérents ont demandé et obtenu le droit de participer à la répartition du crédit. Le montant des indemnités payées par les caisses en 1901 et 1902 a été de 17.875 et de 41.115 francs ; les subventions communales se sont élevées à 6.253 et 16.067 francs.

Les sommes totales touchées sont donc de 24.128 et de 57.182 francs. Le crédit voté a été de 10.000 francs en 1901, de 15.000 francs en 1902 et 1903 ; il ne doit jamais être dépassé, aussi, y a-t-il lieu à réduire la majoration des indemnités quand les dépenses tendent à s'élever trop rapidement

Expérimenté à Gand, ce système a été adopté par la ville d'Anvers, puis successivement par plusieurs autres villes de Belgique. Basé sur la libre initiative des syndicats, il a pour frein le contrôle mutuel des syndicats adhérents, car le plus grande partie des indemnités versées est fournie par les fonds des caisses syndicales.

Les causes de chômage en France

En 1902, il y avait en France 340 caisses de chômage, fondées, sauf trois, par les syndicats ouvriers. Elles comprenaient 85.508 adhérents. On a compté parmi eux 3.935 chômeurs qui ont cessé le travail pendant 85.508 jours et ont reçu 588.340 francs. Les caisses comprenaient 148 caisses locales formées d'ouvriers d'un même métier, habitant la même ville, et 162 caisses de l'industrie du livre, fédérées pour former un ensemble. Elles ont la charge de la fédération des travailleurs du livre. Cette dernière combinaison est des plus avantageuses : les caisses locales amoindrissent la juste répartition des secours, leur fédération répartit les risques sur un plus grand nombre de totes. Informée par les groupes locaux, la caisse centrale réunit les chômeurs de toutes la France entière ; elle peut ensuite diminuer la durée des chômages en fournissant de petites industries, et en allouant aux chômeurs en cas de déplacement, le viaticum ou secours de route.

Une caisse fédérale, analogue à celle de la Fédération du Livre, a été fondée le 1er janvier 1904 par la Fédération des ouvriers métallurgiques de France. Quatre doivent être incessamment par les lithographes et plusieurs autres professions.

Projets à l'étude

Deux propositions de loi viennent d'être renvoyées par la Chambre des députés, à l'examen de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, relativement aux caisses de chômage. L'une est due à MM. Dubief et Millerand, l'autre à MM. Chaumet, Dormoy et Siegfried.

La première porte ouverture au Ministère du Commerce d'un crédit de 100.000 francs, pour subvention aux caisses de secours contre le chômage involontaire par manque de travail, et propose un mode de répartition assez complexe auquel nous préférons celui de la deuxième. Comme l'a fait très judicieusement remarquer l'Office du travail, il faut, si l'on veut assurer une gestion sévère des caisses de chômage, que les subventions soient notablement inférieures au montant des cotisations ouvrières. La proposition de MM. Chaumet, Dormoy et Siegfried fixe évalement à 25 0/0 de ces cotisations. Mais alors que quelque dépense : La somme de 100.000 francs est-elle suffisante, et dans la négative à quelle somme devons-nous nous arrêter ? Il ne voit s'élever ? Si l'on prend pour base l'ensemble des cotisations perçues en 1902 par les diverses caisses de chômage (115.783 francs) on constate que la part de l'Etat qui est de 25.000 francs. La somme de 100.000 francs est donc été plus qu'insuffisante pour amorcer la réforme.

Pendant cette année 2.000 chômeurs environ ont participé à la distribution des indemnités, et le nombre total des chômeurs accidentels est de 200.000, c'est-à-dire 65 fois plus grand, donc si tous les ouvriers participaient aux caisses de chômage, le crédit provisoirement devrait être de 65 fois 28.440 francs ou de 1.848.600 francs. Faut-il demander que tous les ouvriers viendront volontairement participer aux caisses de chômage ? Nous ne pouvons le croire, aussi cette somme de 1.848.000 francs est-elle une limite qui ne sera jamais atteinte ! Si nous nous trompons, nous estimons qu'au point de vue social il y aurait lieu de s'en féliciter, car la nécessité de ce crédit témoignerait d'une façon palpable le progrès des idées de prévoyance et de mutualité dans les classes ouvrières définitivement orientées dans le chemin des réformes pratiques.

Louis DUTROY

LA GUERRE russo-japonaise

LA SITUATION

La tactique des deux armées dans la journée du 23 est toute naturelle. Togo cherchait à entraîner son adversaire en haute mer, en lui présentant son *croiseur-appât* qui s'éloignait vers le sud ; il tentait en même temps cachée derrière l'île Gagan, une *escadre-mère* prête à tomber sur le flanc gauche des Russes, s'ils approchaient jusqu'à la portée Caux-ci, qui ne suivaient pas l'*appât*, qui valent leur idée : la « désarçaient, de leur côté, d'entraîner la flotte japonaise vers le nord Port-Arthur pour y livrer bataille sous la protection de leurs batteries de côtes.

Le prince Oukhomski ne faisait, par 18, qu'imiter l'exemple laissé par Makaroff, et répéter la manœuvre souvent tentée par cet intrépide marin aux dernières jours de février et pendant les deux premières semaines de mars : on ne saurait donc reprocher à l'un ce que l'on admirait chez l'autre, ni critiquer la perte du *Pereswiet* quand on déplore celle du *Petropavlovsk*. Ces deux catastrophes, pareilles quant à la cause, ne diffèrent que dans la forme : le 13 mars, l'amiral Togo semait de torpilles dormantes la route de retour de l'escadre russe ; le 23 juin, il l'attaquait sur les derrières, tandis qu'elle rentrait au port, puis redoublait et multipliait ses attaques quand elle a pu ranger au mouillage et qu'elle attendait la marée pour franchir le goulet.

La morale de l'histoire est que les Russes, bien sont assez forts pour combattre à proximité de la côte, ne se sentent pas de taille à s'aventurer en haute mer : les Japonais, au contraire, désirent la bataille en haute mer, et craignent pour leurs grosses unités le voisinage de la côte ; ils n'y aventurent que leurs torpilleurs et leurs contre-torpilleurs, trop heureux quand les circonstances offrent à cet effet une proie de certaines unités russes.

La triste expérience de la nuit du 23, jointe à celle de la nuit du 8 février, paraît de nature à faire réfléchir les Russes ; renonçant sans doute à la *tactique de Makaroff*, ils se borneront à maintenir libre autant que possible la sortie du port, et à se réserver la dernière issue qui leur reste, et qu'il importe de conserver, car les péripéties de la lutte sur terre peuvent la leur rendre indispensable : celle d'une sortie à leur risque vers le large et d'une bataille de désespoir.

Dans ces conditions, l'intérêt actuel des affaires militaires en Extrême-Orient se concentre autour de Kai-Ping et de Hai-Tcheng ; c'est ce que le correspondant particulier du *Temps* souligne en consignant dans la dépêche suivante l'état de l'opinion à Saint-Pétersbourg.

L'opinion à Saint-Pétersbourg

Pétersbourg, 24 juin. — L'attention de tout Russe est tenue haletante sur cette portion de la carte de Mandchourie dont les points extrêmes sont, à l'Ouest Kai-Ping et Hai-Tcheng, et à l'Est les deux villes de Liao-Yang et de Taling. C'est dans ce quadrilatère que les armées ennemies paraissent destinées à livrer une des grandes batailles de cette guerre.

Les cinq ou six divisions japonaises qui suivent les traces du général Stackelberg, chargé de les tenir en échec, se maintiennent à l'abri du danger d'être coupé, se trouvent bien près de Kai-Ping. Le général Kouropatkine doit obéir à leur mouvement en marchant vers le Sud, sans s'écarter du chemin de fer de plus de trente kilomètres. Son but était vraisemblablement de tendre la main au général Stackelberg, de faciliter la retraite de division des armées japonaises ; mais il n'a pu prévoir celle-ci. Est-il décidé à descendre dans l'arène et à accepter la bataille qui maintenant ne pourrait se dérouler encore plus au Nord entre Haitchenk et Liao-Yang ?

Ce sont les stratégistes problèmes qui se posent et qui font vouloir les connaître tous les autres questions. Port-Arthur même perd de son intérêt, d'autant plus que les Japonais paraissent avoir renoncé leur activité devant cette place. La perte du matériel du siège, qui se trouvait, dit-on, à bord d'un des transports coulés par l'escadre de Vladivostok, est elle cause des lenteurs qu'on remarque dans les préparatifs du siège. On ne sait, et on ne s'y attache pas davantage, pas plus qu'aux escarmouches autour de Feng-Hoang-Tcheng, dont les proportions paraissent bien réduites après du grand drame dont on attend anxieusement le dénouement.

Si le général Kouropatkine accepte le combat, le premier pour contre les armées du nord dès ponctuse par une bataille ou deux grandes armées se seront trouvées aux prises. S'il se retire, il semble peu probable que les Japonais puissent aller le rejoindre avant la saison des pluies, qui est imminente et qui ne permettra plus qu'une guerre de chicanes, les chemins devenant impraticables pour de lourdes colonnes et surtout pour l'artillerie.

Et c'est précisément l'artillerie à laquelle, depuis le début de la guerre a été dévolu le rôle principal.

C'est surtout à la supériorité numérique de leur artillerie, bien plus qu'à celle de leur infanterie, que les Japonais doivent les avantages qu'ils ont remportés jusqu'à présent.

Les renseignements que j'ai recueillis à l'état-major me permettent d'évaluer à 448 canons l'artillerie de campagne dont disposa l'armée russe. Les Japonais, par contre, possèdent 588 pièces, soit deux cents de plus. L'artillerie russe comprend 32 batteries par division, la batterie se composant de 8 canons, soit 32 bouches à feu. La division japonaise a 6 batteries à 6 pièces, soit 36 canons ; mais il faut compter une pièce de plus par batterie réservée d'artillerie de 36 batteries, soit 216 pièces.

Les Japonais ayant 12 divisions en campagne, disposent donc d'au moins 36 pièces par division, en supposant qu'ils répartissent également cette réserve, tandis que les mêmes unités russes n'arrivent qu'à 32. Par conséquent, au point de vue de l'artillerie, l'armée des renforts représente pour le général Kouropatkine un élément essentiel de victoire. Car, on ne saurait trop le répéter, malgré les difficultés du terrain, qui ont le moins du monde pour l'artillerie qu'on puisse trouver, c'est elle qui a eu le principal rôle.

L'arrivée des 10e et 17e corps d'armée contribuera à ramener sous ce rapport l'équilibre du côté des Russes, et la balance penchera incontestablement en leur faveur lorsque, sur les divisions de réserve dont on dispose la mobilisation, quatre seront allées rejoindre l'armée d'Extrême-Orient.

Une grande partie de ces effectifs se trouvera sur le théâtre de la guerre lorsque la saison des pluies terminée, les opérations devront reprendre vigoureusement. Le prince Khilkof, ministre des voies et communications, dont la vigilance a amené le parfait fonctionnement du Transsibérien qui a étonné le monde, revient de sa tournée d'inspection qui lui a permis d'assurer le transport régulier de 2.000 hommes par jour avec le matériel de ravitaillement. Il retournera au mois d'août sur place en stimulant le service pour tâcher d'augmenter encore le rendement de cette artère qui centralise la vie et la force de l'armée russe et doit permettre la supériorité numérique, gage de la victoire finale.

La retraite des Russes

La légation japonaise communique la dépêche suivante :

Tokio, 23 juin. — Un télégramme de Ta-Kou-Chan dit que, le 27 du courant, l'armée, après un engagement sérieux ayant duré six heures, a occupé Pen-Chouï-Ling, à 23 milles au nord-ouest de Sion Yen. Les Russes avaient 5 bataillons d'infanterie, deux régiments de cavalerie et 16 canons. Ils se sont retirés en désordre vers Ta-Ma-Chang.

Nos pertes sont évaluées à 100 hommes environ.

Les brigands menaçants

Niou-Tchouang, 28 juin. — Les brigands se remuent de nouveau dans les environs. La nuit dernière, ils ont attaqué un village situé à deux milles au sud de la ville.

Les Russes n'ont maintenant que 75 soldats dans la ville même, et on craint que si les Japonais n'arrivent pas bientôt, les brigands, encouragés par les revers russes, ne se livrent à des excès.

Vingt attachés militaires étrangers auprès des forces russes ont été autorisés à venir ici hier pour se procurer des approvisionnements, sur leur gouverneur de ne rien dire des mouvements des troupes russes.

Deux régiments russes venant de Kai-Ping sont arrivés à la ville hier, en route pour Ta-Chi-Tchao.

La bataille navale de Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — On n'a pas encore de confirmation officielle russe de la défaite navale russe à Port-Arthur, mais le langage que tiennent maintenant les fonctionnaires de la marine russe donne clairement à entendre que cette défaite est réelle ainsi que la perte de plusieurs navires russes.

Les renforts russes

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Le premier corps d'armée partira prochainement pour le théâtre de la guerre. Ce corps comprend, comme on le sait, le régiment de Wiborg, dont l'empereur Guillaume est le chef honoraire. Le 18e corps est presque complètement arrivé à destination.

De ce fait, les forces du général Kouropatkine se trouvent donc augmentées de 25.000 hommes. Dans le 10e corps se trouve encore une division des troupes du général Dragomirof, comprenant les quatre régiments qui se sont particulièrement distingués à la prise de Tchitchikar, et à la bataille de Tsitsikar.

Le 1er corps n'arrivera pas à destination avant la mi-juillet ; par contre, les troupes de l'Oural sont déjà arrivée à destination.

Dissentiments entre officiers russes

Un correspondant étranger, résidant à Niou-Tchouang, publie dans le *Temps* une lettre dans laquelle un officier supérieur, sous les ordres du général Kouropatkine, déplorait la mésintelligence générale des officiers, les soupçons et les suspicions qui régnent dans tout le corps des officiers russes, ce qui facilite la tâche des Japonais et de leurs espions et rend la victoire impossible.

Mort d'un journaliste

M. H.-J. Middleton, qui avait été envoyé par la *Presse associée de New-York* pour suivre les opérations en Extrême-Orient, vient de mourir à Tokio, de la fièvre typhoïde. Il était de la Croix-Rouge, près de Liao-Yang.

M. Middleton est depuis quelques jours le troisième journaliste qui trouve la mort sur le théâtre de la guerre.